

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE NEUILLY-PLAISANCE**

Nombre de membres composant
le Conseil Municipal : 35

SEANCE ORDINAIRE DU 29 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 29 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Neuilly-Plaisance s'est réuni en assemblée, sous la présidence de Monsieur Christian DEMUYNCK, Maire de Neuilly-Plaisance, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 23 mars 2023, conformément à la procédure prévue par l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRESENTS :

M. DEMUYNCK, Mme LAMAURT, M. MALAYEUDE, Mme MAZDOUR, M. VALLEE, Mme BOILEAU, M. BUTIN, Mme PONZIO-REFATTI, M. MARTINACHE, Mme FAGIANI, Mme CHOLET, M. PIAT, M. BERTHIER, M. BOURZIK, Mme HENNECHART, Mme FUENTES, M. TAGLANG, M. RIGAULT, Mme BRECHU, Mme REYNAUD, M. FREMIN, M. SAUNIER.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. TOURE donne pouvoir à M. PIAT
M. GIBERT donne pouvoir à M. BERTHIER
M. BENAÏCHE donne pouvoir à M. MARTINACHE
Mme DIAS donne pouvoir à Mme PONZIO-REFATTI
Mme PONCHARD donne pouvoir à Mme LAMAURT
Mme YILMAZ donne pouvoir à Mme BOILEAU
M. ASSAS donne pouvoir à M. BUTIN
Mme SUCHOD donne pouvoir à M. SAUNIER.

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme ALI, Mme GRIMAUD, M. LECHUGA, Mme JARY, M. PEREIRA.

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. TAGLANG.

N°2023.03.14 – Budget Primitif de l'exercice 2023.

Sur présentation de Monsieur Jean-Philippe MALAYEUDE, Maire-Adjoint Délégué aux Finances,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2312-1, L.2312-2 et L.2312-3,

Vu le budget primitif de l'exercice 2023, équilibré tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 28 mars 2023,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
PAR 26 VOIX POUR ET 4 VOIX CONTRE**

ARTICLE UNIQUE : VOTE le budget primitif 2023 équilibré, tant en investissement qu'en fonctionnement comme suit :

		2023	
		DEPENSES	RECETTES
Prévisions de l'exercice	Section de fonctionnement	38 229 886,56 €	30 612 875,00 €
	Section d'investissement	9 634 763,52 €	8 883 160,00 €
Résultat de l'exercice N-1	Report en section d'investissement		429 004,99 €
Résultat de l'exercice N-1	Report en section de fonctionnement	- €	7 617 011,56 €
TOTAL (prévision + reports)		47 864 650,08 €	47 542 051,55 €
Restes à réaliser		3 677 401,47 €	4 000 000,00 €
TOTAL DU BUDGET PRIMITIF		51 542 051,55 €	51 542 051,55 €

A/ La section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre **38 229 886,56 €**, soit un budget prévisionnel en hausse par rapport à celui de 2022 (34 065 406,77 €) :

**+4 164 479,79 €
soit + 12,22 %**

➤ **Les dépenses de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement globales augmentent de 12,22 %. Quant aux dépenses réelles de fonctionnement, elles augmentent de 10,37 %.

Chp.	Libellé	Budget Primitif 2022	Budget Primitif 2023	% d'évolution BP 2023/2022
011	Charges à caractère général	6 617 798,28 €	8 818 751,00 €	33,26%
012	Charges de personnel et frais assimilés	17 932 933,00 €	18 697 770,56 €	4,26%
014	Atténuation de produits	755 000,00 €	855 000,00 €	13,25%
65	Autres charges de gestion courante	1 882 872,62 €	1 818 165,00 €	-3,44%
Sous total dépenses de gestion courante		27 188 603,90 €	30 189 686,56 €	11,04%
66	Charges financières	400 602,87 €	400 000,00 €	-0,15%
67	Charges exceptionnelles	66 200,00 €	91 200,00 €	37,76%
68	Dotations aux provisions			
022	Dépenses imprévues	2 000 000,00 €	2 049 000,00 €	2,45%
Sous total autres dépenses		2 466 802,87 €	2 540 200,00 €	2,98%
Total Dépenses Réelles de Fonctionnement		29 655 406,77 €	32 729 886,56 €	10,37%
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>3 500 000,00 €</i>	<i>4 400 000,00 €</i>	<i>25,71%</i>
042	<i>Op. ordre transferts entre sections</i>	<i>910 000,00 €</i>	<i>1 100 000,00 €</i>	<i>20,88%</i>
Total dépenses d'ordre de fonctionnement		4 410 000,00 €	5 500 000,00 €	24,72%
TOTAL GENERAL		34 065 406,77 €	38 229 886,56 €	12,22%

➤ Les recettes de fonctionnement

Comme pour l'ensemble des collectivités, la commune est confrontée à l'envolée des dépenses énergétiques, à un taux d'inflation record contribuant à renchérir tous les coûts d'approvisionnement en fournitures. Après 16 années de non-augmentation des taux des impôts locaux, compte tenu des nouvelles contraintes pesant sur le budget communal, la municipalité a décidé de proposer une augmentation des taux d'imposition.

Les recettes de fonctionnement globales augmentent de 12,22 %. Au niveau des recettes réelles de fonctionnement, elles augmentent de 8,13 %.

Chp.	Libellé	Budget Primitif 2022	Budget Primitif 2023	% d'évolution BP 2023/2022
013	Atténuation de charges	101 000,00 €	101 000,00 €	0,00%
70	Produits des serv. dom. et ventes	1 684 195,00 €	1 686 196,00 €	0,12%
73	Impôts et taxes	21 748 270,00 €	24 373 750,00 €	12,07%
74	Dotations et participations	4 336 260,00 €	4 040 506,00 €	-6,82%
75	Autres prod. de gest. courante	398 606,00 €	409 423,00 €	2,71%
Sous total recettes de gestion courante		28 268 331,00 €	30 610 875,00 €	8,29%
76	Produits financiers	42 300,00 €	0,00 €	-100,00%
77	Produits exceptionnels			
78	Reprise sur provisions			
Sous total autres recettes		42 300,00 €	0,00 €	-100,00%
Total Recettes Réelles de Fonctionnement		28 310 631,00 €	30 610 875,00 €	8,13%
042	<i>Op. ordre transferts entre sections</i>	<i>1 530,00 €</i>	<i>2 000,00 €</i>	<i>30,72%</i>
Total recettes d'ordre de fonctionnement		1 530,00 €	2 000,00 €	30,72%
TOTAL GENERAL		28 312 161,00 €	30 612 875,00 €	8,13%

002 - Résultat reporté ou anticipé	7 617 011,56 €
---	-----------------------

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	38 229 886,56 €	12,22%
--	------------------------	---------------

B/ La section d'investissement

➤ Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement comprennent essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la commune :

- Des achats de matériels durables,
- Des constructions ou aménagement de bâtiments,
- Le montant du remboursement en capital des emprunts.

Les dépenses d'investissement globales diminuent de 27,58 %. Cette baisse s'explique par des dépenses d'ordre en moins (opérations patrimoniales 2 315 000 € liées au contrat de prêt CLTR), la clôture de l'exercice 2022 avec un excédent d'investissement et non pas un déficit de 2 182 553,46 €, une diminution des dépenses imprévues de 99 806,48 € et une diminution du remboursement de l'annuité de la dette en capital de 73 530 € (2 315 000 € + 2 182 553,46 € + 99 806,48 € + 73 530 € = 4 672 889,94 €). Au niveau des dépenses réelles d'investissement, elles diminuent de 15,16 %.

Chp.	Libellé	Budget Primitif 2022	Budget Primitif 2023	% d'évolution BP 2023/2022
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 046 012,00 €	857 044,00 €	-18,07%
204	Subventions d'équip. versées	200 000,00 €	714 000,00 €	257,00%
21	Immobilisations corporelles	8 149 666,00 €	6 157 845,00 €	-24,44%
23	Immobilisations en cours	15 000,00 €	134 000,00 €	793,33%
Total dépenses d'équipement		9 410 678,00 €	7 862 889,00 €	-16,45%
10	Dotations, Fonds divers et réserves	10 000,00 €	10 000,00 €	
16	Emprunts et dettes assimilées :	1 630 530,00 €	1 557 000,00 €	-4,51%
27	Autres immobilisations financières	75 000,00 €	75 000,00 €	0,00%
020	Dépenses Imprévues	227 681,00 €	127 874,52 €	-43,84%
Total dépenses financières		1 943 211,00 €	1 769 874,52 €	-8,92%
45-1	Total Op. pour compte de tiers			
Total Dépenses Réelles d'investissement		11 353 889,00 €	9 632 763,52 €	-15,16%
040	Op. d'ordre transferts entre sections	1 530,00 €	2 000,00 €	30,72%
041	Opérations patrimoniales	2 315 000,00 €	0,00 €	-100,00%
Total Dépenses d'Ordre d'Investissement		2 316 530,00 €	2 000,00 €	-99,91%
TOTAL GENERAL		13 670 419,00 €	9 634 763,52 €	-29,52%

Restes à réaliser	3 677 401,47 €
-------------------	----------------

001 - Résultat reporté ou anticipé	- €
------------------------------------	-----

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	13 312 164,99 €
---	------------------------

➤ Les recettes d'investissement

Le financement de la section d'investissement comprend, parmi ses ressources, des recettes propres d'origine interne qui représentent l'autofinancement dégagé.

Les recettes d'investissement globales diminuent de 27,58 %. Les recettes réelles d'investissement diminuent de 70,97 %.

Chp.	Libellé	Budget Primitif 2022	Budget Primitif 2023	% d'évolution BP 2023/2022
13	Subventions d'investissement	1 372 565,00 €	1 037 160,00 €	-24,44%
1641	Emprunt d'équilibre	4 000 000,00 €	300 000,00 €	-92,50%
21	Immobilisations corporelles			
23	Immobilisations en cours	15 000,00 €	15 000,00 €	0,00%
Total recettes d'équipement		5 387 565,00 €	1 352 160,00 €	-74,90%
10	Dotations, fd. Divers, rés. (hors 1068)	1 200 000,00 €	800 000,00 €	-33,33%
1068	Excédent de fonct. capitalisé	4 710 554,56 €	700 000,00 €	-85,14%
165	Dépôts et cautionnements reçus	16 000,00 €	16 000,00 €	0,00%
27	Autres immobilisations financières	41 000,00 €	15 000,00 €	-63,41%
024	Produits des cessions	300 854,00 €	500 000,00 €	66,19%
Total recettes financières		6 268 408,56 €	2 031 000,00 €	-67,60%
45-2	Total Op. P. compte de tiers	- €		
Total Recettes Réelles d'Investissement		11 655 973,56 €	3 383 160,00 €	-70,97%
021	Virement de la sect. de fonctionnement	3 500 000,00 €	4 400 000,00 €	25,71%
040	Op. d'ordre transferts entre sections	910 000,00 €	1 100 000,00 €	20,88%
041	Opérations patrimoniales	2 315 000,00 €	- €	-100,00%
Total Recettes d'Ordre d'Investissement		6 725 000,00 €	5 500 000,00 €	-18,22%
TOTAL GENERAL		18 380 973,56 €	8 883 160,00 €	-51,67%

Restes à réaliser	4 000 000,00 €
--------------------------	-----------------------

001 - Résultat reporté ou anticipé	429 004,99 €
---	---------------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	13 312 164,99 €	-27,58%
--	------------------------	----------------

Christian DEMUYNCK
Maire



François TAGLANG
Secrétaire

